

Fiche technique de sécurité – CE

Etablie conformément aux 1907 / 2006 / EC, Article 31

YETI Dental
GmbH

01. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation:

YETIVEST (Art.930-0160 / 932-0000)

Utilisation de la substance/préparation:

Matériau de revêtement lié au phosphate pour la technique des ponts & couronnes

Identification de la société/entreprise: YETI Dentalprodukte GmbH, Industriestr.3, 78234 Engen, GERMANY

Informations techniques: Anwendungstechnik (Telefon +49(0)7733-94100)

Téléphone, télécopie, émail: +49(0)7733-94100 / +49(0)7733-941022 / E-Mail: sdb@yeti-dental.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 07733-94100 (Mo-Do.8.00 – 16.30 Fr. 8.00 – 14.30 Uhr)

02. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers pour l'homme et pour l'environnement

Le produit contient une part de quartz et en conséquence il est nocif à la santé après une exposition prolongée à la poussière.

03. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition

Mélange de dioxyde de silicium, mono phosphate d'ammonium, d'oxyde de magnésium et d'additifs.

Composants dangereux

Informations sur le composants	[%] en poids	N° CAS	N° d'index	Phrases R	Symbol de danger
SiO2	60-100	14464-46-1			
MgO	5-15	01309-48-4			
(NH4)H2PO4	5-20	7722-76-4			

Composants avec limites de concentration (Règlement CE)

Texte intégral de chaque phrase R : point 16. AUTRES DONNÉES

04. PREMIERS SECOURS

inhalation

Exposer la victime à l'air frais.

contact avec les yeux

Rince les yeux sous l'eau courante pendant env. 15 min en maintenant la paupière ouverte.

contact avec la peau

Laver la peau souillée à l'eau et au savon.

ingestion

Ne pas provoquer de vomissement, consulter un médecin.

05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

Le produit ne brûle pas, procéder à l'extinction à sec.

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Le produit se décompose à plus de 200°C en dégageant de l'ammoniaque.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

-

06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles et les méthodes de nettoyage

Ramasser le produit par un moyen mécanique en évitant de faire de la poussière.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Voir le point 08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE et 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

07. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation et conditions pour garantir la sécurité du stockage

Maintenir le récipient bien fermé, stocker au sec, éviter toute formation de poussière, le cas échéant, prévoir une aspiration d'évacuation.

08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

Contrôle de l'exposition

d) Contrôle de l'exposition professionnelle

L'équipement de protection personnel dépend de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse.

Protection respiratoire

Masque à poussière fine P2

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection des mains

Cuir ou caoutchouc

Protection de la peau

Une protection de la peau n'est pas nécessaire.

e) Mesure d'hygiène

Respecter les mesures d'hygiène habituelles en manipulant des produits chimiques!

f) Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir le point 06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL et 07. MANIPULATION ET STOCKAGE

09. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect:	poudre
Couleur:	blanc
Odeur:	neutre

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Limites d'explosion inférieures :	Vol%	Limites d'explosion supérieures :	Vol%
Pression de vapeur: (20 °C)	mbar	Pression de vapeur: (50 °C)	mbar
Densité relative: (20 °C)	g/cm3	Densité poudre: (20 °C)	g/cm3
Viscosité: (20 °C)	mPa·s		
Hydrosolubilité: (20 °C)	partiellement soluble g/l	pH (20 °C)	5
Point/intervalle d'ébullition : (1013 mbar)	°C	Température de solidification entre liquidus et solidus: (1013 hPa)	°C
Point de fusion:	> 1350 °C	Point de solidification:	°C
Point d'éclair:	non combustible °C	Température d'inflammation:	°C

D'autres données physiques et chimiques n'ont pas été déterminées.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Décomposition thermique: >200 °C

Matières à éviter

En cas d'utilisation correcte, aucune réaction n'est connue: réagit toutefois en contact avec des acides sous forte influence de chaleur.

Produits de décomposition dangereux

Ammoniaque, vapeur d'eau

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

. La classification toxicologique a été calculée conformément à la directive 1999/45/CE. Après les expériences du fabricant, il ne faut pas attendre d'autres risques.

Données d'essais

Aucune donnée n'est disponible.

Données de l'expérience

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur les composants

LD50 (oral, Rat):	mg/kg (IUCLID)
Oeil de lapin:	

LD50 (inhal., Rat):	mg/l/4h (IUCLID)
Peau de lapin (24 h):	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Valeur TOC:

Toxicité bactérienne aiguë::

Valeur CSB:

Toxicité aiguë pour les poissons:

Mobilité

Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs

Aucune donnée n'est disponible.

Persistante et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

Résultats de l'évaluation PBT

Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Substance/préparation et le code à six chiffres selon RÈGLEMENT (CE) N° 2000/532/CE

Elimination selon la réglementation officielle locale avec les ordures ménagères. Code résidus 31442 (acide silicique et déchets de quartz).

Recommandation: Veuillez considérer des dispositions nationales ou régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route et de fer ADR/RID

Classe :

Numéro ONU:

Nom d'expédition:

Groupe d'emballage :

-

Transport IMDG/GGVMer

Code IMDG-:

Numéro

ONU:

EmS:

polluant marin:

-

Nom d'expédition :

Groupe d'emballage :

-

Transport air ICAO-TI et IATA-DGR

Classe :

Numéro ONU:

Nom d'expédition :

Groupe d'emballage :

-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquette conformément aux directives CE

Symbolo et désignation du danger

Composante importante pour étiquette

contient:

Phrases R

Phrases S

S22 Ne pas respirer les poussières.

Autres informations utiles

Protéger contre l'humidité, durcit au contact de l'eau et de la vapeur d'eau.

Réglements CE

Il ne s'agit pas d'un produit dangereux dans le sens des directives de l'UE. TRGS 900 (10/96) – il s'agit là de la valeur MAK de Poussière fine de quartz: 0,15 mg/m³ (MAK – maximale Arbeitsplatzkonzentration = concentration maximale au poste de travail)

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance (ou une substance contenue dans la préparation) n'existe pas.

Législations nationales

Classe de pollution des eaux

0 – ne présente aucun danger pour les eaux (auto-classification) selon VwVwS, Anhang 4 (Allemagne)

16. AUTRES DONNÉES

Directives CE

- Directive 2006/8/CE de la Commission du 23 janvier 2006 modifiant, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes II, III et V de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 modifiant la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses afin de l'adapter au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques.
- Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Les restrictions d'emploi recommandées

Le produit n'est destiné qu'à l'application industrielle.

Phrases R, visée aux point 3 de la fiche de données de sécurité**Sources:**

<http://www.baua.de>
<http://www.arbeitssicherheit.de>

Changements par rapport à la dernière version :

Modifications conformément à Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Les renseignements sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et expériences. La fiche de donnée de sécurité décrit les produits uniquement dans le cadre des mesures de sécurité à observer. Les renseignements ne représentent en aucun cas une garantie quant aux propriétés qualitatives des produits. Les rubriques non remplies signifient que les données ne sont pas connues. Elles ne doivent pas laisser supposer qu'il n'y aurait pas de danger découlant du point respectif.